

République Française

Département de l'Aveyron

## **Extrait du Registre**

### **Des Délibérations du Conseil**

#### **De la communauté de communes Monts, Rance et Rougier**

Nombre de membres  
Afférents Conseil Communautaire : 37  
En exercice : 37  
Qui ont pris part à la délibération : 30

Date de convocation : 12/12/2024

Séance du 19 décembre 2024

*L'an deux mille vingt-quatre et le dix-neuf du mois de décembre à 20h30, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil (Mairie) de Camarès, sous la présidence de Mme Monique Aliès, Présidente*

**Présents :** Monique ALIÈS, Jean-Louis CABANES, Claude CHIBAUDEL, Hélène CHICOROS, Alain CONDOMINES, Franck COUDERC, Francis CULIE, Gérard DRESSAYRE, Michelle FONTANILLES, Jean-Louis FRANJEAU, Michel LEBLOND, Xavier PUECH, Viviane RAMONDENC, Patrick RIVEMALE, Patrick ROQUES, Jean-François ROUSSET, Jean-Philippe SABATHIER, André SERIN, Jean-Claude TOUREL, Cyril TOUZET, Bernard VIALA, Patrice VIALA, Michel WOLKOWICKI

**En tant que délégué suppléant, était présent :** Eloi ALBET, Jean-Pierre MOULS, Michel SIMONIN

**Excusés ayant donné un pouvoir :** Albert BOUSQUET à Jean-Claude TOUREL, Sophie CANTALOUBE à Patrick ROQUES, Eva LE CHARPENTIER à Cyril TOUZET, Claude SERS à Jean-Louis CABANES

**Absents excusés :** Laure BERNAT, Séverine DRESSAYRE, Eric HOULES, Guy SALES

**Absents :** Philippe GIGANON, Jean-Luc JACQUEMOND, David MAURY

**Michel WOLKOWICKI est désigné secrétaire de séance**

-----  
N°20241219\_154

**Objet :** Base de Loisirs « La Chaussée du Lapin » à Saint-Sernin-sur-Rance – projet aire de jeux

Madame la Présidente présente :

La Communauté de Communes Monts, Rance et Rougier souhaite réaliser l'aménagement d'une aire de jeux pour les petits enfants sur la base de loisirs de « La Chaussée du Lapin » à Saint-Sernin-sur-Rance. Ces travaux permettront de pérenniser et développer l'attractivité du site. Le but est de mettre en place des équipements ludiques en faveur des plus petits, pour permettre aux parents de mieux profiter des installations actuelles.

En effet, en dehors de la période estivale où nombre de familles profitent de la piscine. Le reste du temps il n'existe pas d'équipement sécurisé pour les petits enfants en complément des installations actuelles.

Les objectifs recherchés ont pour but de :

- Capturer et fidéliser les familles avec enfants sur la base de loisirs ;
- Sécuriser les activités des enfants sur le site par des équipements adaptés ;
- Créer un lieu avec des activités pour tous.

La solution proposée consiste :

- Décapage et terrassement des emprises des zones de jeux ;
- Fourniture et mise en œuvre des jeux pour enfants avec leurs fondations et leurs sols de finition :
  - Structure multi-jeux abeille,
  - Portique 2 Ml avec 2 balançoires,
  - Tourniquet manège 8 places,
  - Jeu à ressort Dolly la brebis,
- Réfection de la zone d'emprise du chantier, engazonnement.

Madame la Présidente présente le plan de financement prévisionnel :

DÉPENSES		RECETTES	
Désignations	Montant H.T.	Désignations	Montant H.T.
Travaux	16 947,00 €	Conseil Régional – FRI	5 000,00 €
		Conseil Départemental	5 000,00 €
		Autofinancement	6 947,00 €
<b>TOTAL H.T.</b>	<b>16 947,00 €</b>	<b>TOTAL H.T.</b>	<b>16 947,00 €</b>

Le planning prévisionnel :

- Travaux préparatoires : Janvier 2025
- Démarrage travaux : Mars 2025
- Fin de travaux : Avril 2025

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **DONNE** son accord pour la réalisation du projet d'aire de jeux sur la Base de Loisirs « La Chaussée du Lapin » de Saint-Sernin-sur-Rance,
- **VALIDE** le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à effectuer toutes les démarches nécessaires pour solliciter les subventions auprès des différents financeurs,
- **DONNE** tous pouvoirs à sa Présidente pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette opération.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme,  
La Présidente,  
Monique ALIÈS*



*Délais et voie de recours : conformément aux dispositions du code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse 68, rue Raymond IV BP 7007 31068 TOULOUSE cedex 7 dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*

*Un recours gracieux peut également être exercé, durant le délai de recours contentieux, auprès de la « Communauté de Communes Monts-Rance et Rougier » : ce recours gracieux interrompra le délai de recours contentieux qui ne courra, à nouveau qu'à compter de ma réponse.*